

Le Havre, le 22 octobre 2018

Armelle Motte,
Directeur-adjoint Qualité et
évaluations de l'IUT du Havre

IUT

INSTITUT
UNIVERSITAIRE
DE TECHNOLOGIE

Madame, Monsieur,

Vous avez en main la fiche de stage de l'IUT du Havre qui permettra d'établir la convention de stage entre vous, l'IUT, et notre étudiant-e-. Cette convention tripartite sera rédigée en trois exemplaires.

Le stage est un moment fort de la formation de nos étudiant-e-s. C'est le temps de la mise en œuvre des compétences professionnelles et académiques acquises pendant la formation. Ce stage comprendra une véritable mission, pour l'étudiant-e-, encadré par le responsable dans l'organisme d'accueil et suivi par l'enseignant tuteur.

La loi du 10 juillet 2014 prévoit que le travail effectué lors d'un stage d'une durée supérieure à 2 mois consécutifs ou non, fait l'objet d'une gratification. Pour une convention signée en 2018, cette gratification était de 3,75 euros par heure travaillée.

Réussi, le stage permettra la validation du diplôme.

L'évaluation du stage sera effectuée conjointement par un jury mixte, organisme d'accueil et département, sur la base d'une grille de critères permettant d'évaluer les compétences attendues individuellement, extraites du référentiel d'activités et de compétences du diplôme.

Nous vous remercions de l'accueil que vous ferez à notre étudiant-e-, de la suite que vous donnerez à sa candidature et des conseils que vous pourrez lui prodiguer pour sa recherche de stage.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Armelle Motte